



Assemblée générale

Soixante troisième session

Documents officiels

Distr. générale
26 décembre 2008
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 20^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 28 octobre 2008, à 15 heures

Président : M. Metelitsa (Vice-Président) (Bélarus)
puis : Mme Ogwu (Présidente) (Nigéria)

Sommaire

Point 49 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa dixième session extraordinaire (*suite*)

Point 50 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de la Présidente, M. Metelitsa (Biélarus), Vice-président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 49 de l'ordre du jour : Développement durable
(suite) (A/63/66, A/63/225 et A/63/76-E/2008/54)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable** (suite) (A/63/304 et A/C.2/63/3)
- b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (suite) (A/63/296 et A/63/297)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (suite) (A/63/347 et A/63/351)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite) (A/63/294 et A/C.2/63/3)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (suite) (A/63/294 et A/C.2/63/3)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (suite) (A/63/294 et A/C.2/63/3)
- g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa dixième session extraordinaire** (suite) (A/63/25)

1. **M. Clough** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)) dit que le débat de la Commission sur le développement durable présente un intérêt particulier pour l'objectif central de son organisation, qui est de promouvoir une croissance économique durable dans les pays en développement et les économies en transition. Il importe de surmonter d'une manière intégrée et coordonnée les obstacles à la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable.

2. L'ONUDI est arrivée à la conclusion que sa meilleure contribution à des solutions à moyen et à long terme de la crise alimentaire mondiale passe par

une coopération technique et consultative visant à stimuler la production agricole et à encourager l'adoption de techniques d'après récolte pour élargir les capacités de stockage et les possibilités de commercialisation. Elle a développé des partenariats avec un certain nombre d'institutions financières internationales en vue d'étendre ses activités dans le domaine de l'agro-industrie. Elle encourage une utilisation plus propre et plus efficace des ressources en promouvant le recyclage, en décourageant l'utilisation de substances dangereuses et toxiques, en privilégiant la vente plutôt de services que de produits, et en préconisant de passer de sources d'énergie non renouvelables à des énergies renouvelables. Avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'ONUDI a collaboré à la création d'un réseau de centres pour une production moins polluante et ses travaux pour une élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans les pays en développement lui ont valu une distinction.

3. La sauvegarde du climat devrait concentrer ses activités sur le secteur industriel, qui représente un tiers de la consommation de l'énergie primaire et des émissions de carbone dans le monde. Il faut insister sur l'utilisation d'énergies propres dans les pays en développement, où l'accès à l'énergie est un élément clé de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, l'ONUDI a participé activement à un programme important en Afrique de l'Ouest, dont l'objectif est d'accroître l'exploitation des énergies renouvelables et de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie et dans les foyers.

4. **M. Dall'Oglio** (Observateur de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)), fait observer que dans les petits États insulaires en développement, les changements climatiques ont pour effet d'augmenter les migrations des populations des îles et des zones les plus reculées vers les zones urbaines. Non seulement les facteurs environnementaux ont un impact sur les migrations, mais les migrations ont à leur tour un impact sur l'environnement. En collaboration avec l'Université des Nations Unies (UNU) et sous le parrainage de la Fondation Rockefeller, l'OIM a commandité sept études dont l'ensemble constituera un bilan complet de la relation entre les migrations et l'environnement. Elle travaille également avec le PNUE, l'ONU et la Munich Re Foundation à la création d'une alliance pour les changements

climatiques, l'environnement et les migrations, qui sera lancée lors de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la quatrième session de la Conférence des parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto, dont la tenue est prévue fin novembre; l'objectif est d'améliorer la collaboration entre les parties prenantes de tous les secteurs en vue d'intégrer des considérations relatives aux migrations dans les programmes concernant l'environnement, le développement et les changements climatiques.

5. L'OIM travaille également avec des organisations d'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées. L'objectif global est de faire reconnaître les migrations comme une adaptation possible aux changements climatiques, tout en améliorant la résistance des populations vulnérables aux impacts environnementaux. Il est satisfaisant de constater que les rapports entre changements climatiques et migrations sont de plus en plus reconnus, ce qu'illustre l'inclusion du lien entre changements climatiques, migration et développement comme axe de réflexion possible du Forum mondial sur la migration et le développement, prévu en Grèce pour l'année suivante.

6. **M. Colmenares** (République bolivarienne du Venezuela) dit que le Venezuela a commencé à créer un nouveau modèle de développement durable — un modèle socialiste et humaniste, qui prend en compte les potentialités et les caractéristiques environnementales de chaque région géographique du pays. Le développement durable est au coeur des efforts déployés par le Venezuela pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. C'est dans ce contexte qu'il a lancé son initiative "semer le pétrole" (*sembrar el petróleo*), qui affecte les revenus pétroliers à des programmes sociaux nationaux et régionaux et utilise des énergies propres pour mettre en place des systèmes de communication, dans le cadre d'un plan de développement endogène.

7. Le Venezuela invite instamment les gouvernements, les organisations internationales et les organisations régionales au sein du Conseil économique et social, les fonds et programmes, les commissions régionales et les institutions spécialisées des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial et les autres organisations

intergouvernementales à adopter des mesures en vue d'assurer l'application effective et le suivi des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et à présenter des rapports sur les progrès effectivement réalisés.

8. Le régime de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques, énoncé dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto, présente assez de souplesse pour s'adapter aux différentes situations et capacités de chaque pays et devrait être maintenu sur le long terme. La Feuille de route de Bali, qui propose quelques formules pour développer le respect des engagements définis dans la Convention, ne constitue pas un nouvel accord. Elle invite les nations industrialisées à respecter la première phase d'engagements et à fixer les objectifs de la seconde.

9. **Mme Morake** (Botswana) estime que dans le contexte des crises alimentaire, énergétique et climatique qui sévissent actuellement, l'Organisation des Nations Unies doit traiter avec le même rang de priorité les trois piliers du développement durable et assurer la coordination appropriée de ses actions. La communauté internationale doit donc intensifier ses efforts pour résoudre les problèmes inextricablement liés que pose le développement agricole durable, où s'inscrit par extension la pauvreté dans les régions rurales d'Afrique. Elle doit également témoigner de la volonté politique nécessaire pour exécuter les engagements contractés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto.

10. Le Botswana fait sa part, comme en témoigne la formulation d'une stratégie économique globale pour s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, sa participation au mécanisme pour un développement propre et au réseau africain d'information sur la pollution atmosphérique ainsi que l'extension des réseaux de stations de surveillance de la pollution dans les zones urbaines et autres agglomérations. Mais les pays en développement comme le Botswana ont besoin de ressources financières et techniques accrues pour consolider leurs efforts en matière d'adaptation aux changements climatiques, de prévention et d'atténuation de leurs effets. Ces obligations sont en

cours d'intégration dans le dixième plan national de développement couvrant la période 2009-2016.

11. Au cours des dernières années, le Botswana a connu des pluies irrégulières, des sécheresses prolongées et des températures extrêmes, qui ont eu des effets préjudiciables pour la santé humaine et la sécurité alimentaire. Il salue donc l'adoption du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2008-2018) et attend avec intérêt la mise en oeuvre accélérée de la Convention, notamment en Afrique.

12. Il importe au plus haut point d'assurer cohérence et synergie entre les Conventions de Rio, et en particulier d'harmoniser leurs programmes. En outre, au lieu de fournir aux pays une aide dispersée, il faudrait la concevoir de façon à renforcer la complémentarité des Conventions.

13. Pour conclure, le Gouvernement botswanais appuie les efforts visant à renforcer la gouvernance environnementale internationale et salue le rôle moteur joué par le PNUE à cet égard.

14. **M. Berguño** (Chili) salue l'offre faite par le Brésil d'accueillir un sommet "Rio + 20" et souhaite également renouveler l'appui du Chili aux petits États insulaires en développement. Etant lui-même victime des changements climatiques qui ont fait fondre les glaciers du pays, ont endommagé l'ensemble de son réseau d'alimentation en eau et ont provoqué sécheresses et pluies irrégulières, le Chili comprend vraiment comment les changements climatiques affectent des pays qui, comme l'a dit le représentant des Îles Marshall, ne sont parfois situés qu'à deux mètres au-dessus du niveau de la mer.

15. **M. Batjargal** (Organisation météorologique mondiale (OMM)) appelle l'attention sur la troisième Conférence mondiale sur le climat, qui se tiendra à Genève du 31 août au 4 septembre 2009 pour examiner les progrès scientifiques enregistrés dans le domaine de la prévision et de l'information climatologiques à l'échelle saisonnière, interannuelle et pluridécennale et recommander leur application concrète. L'amélioration des prévisions et informations climatologiques ouvrirait de nouvelles possibilités aux décideurs dans des domaines tels que la gestion de l'eau et de l'agriculture, l'atténuation des effets des catastrophes et les interventions en cas d'urgence, l'aménagement urbain et la production énergétique. La Conférence a

pour objectif de rendre disponibles des services de prévision et d'information climatologiques efficaces pour permettre à chacun de s'adapter et de se préparer aux changements climatiques, renforçant ainsi les capacités régionales et nationales à tous les niveaux. Cette tâche est d'autant plus urgente que l'on s'attend à une recrudescence des risques liés au climat, en fréquence aussi bien qu'en intensité. Ce n'est qu'en réduisant de telles menaces que la communauté internationale peut espérer atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim.

16. *Mme Ogwu (Nigéria), Présidente, prend la présidence.*

Point 50 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/63/291, A/63/353 et E/2008/64)

17. **Mme Tibaijuka** (Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé "Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)" (A/63/291), et le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2008/64), souligne que l'urbanisation rapide et chaotique constitue la menace sous-jacente à toutes les crises mondiales actuelles. La moitié de la population mondiale vit déjà dans des villes et d'ici à 2030, cette proportion atteindra les deux tiers. Si les villes produisent la majeure partie de la croissance économique mondiale, elles contribuent aussi de façon disproportionnée à la consommation de l'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre. Au Nord, l'urbanisation empiète sur l'agriculture cependant que le Sud assiste à une explosion de bidonvilles et d'implantations sauvages et spontanées, qui comptent essentiellement sur la biomasse pour les besoins en énergie, avec pour conséquence le déboisement, la pollution et la contamination de l'eau et des vivres.

18. La crise des prêts hypothécaires à haut risque est intimement liée à l'urbanisation rapide. La crise résulte de ce qu'on a cru que les mécanismes du marché

pourraient assurer un logement pour tous les groupes de revenus et le paradoxe, c'est qu'il a fallu une intervention massive du secteur public pour restaurer la confiance dans les marchés. Keynes a refait surface et ne peut que remplacer Milton Friedman. Néanmoins, sans être complètement négligé comme il l'a été par le passé, le financement des logements n'occupe toujours pas la place qui lui revient dans le programme de développement, et la Secrétaire générale adjointe recommande vivement de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner le rôle des gouvernements dans les systèmes de financement des logements.

19. La Secrétaire générale adjointe met en lumière un certain nombre de points dans les deux rapports, dont le plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, lequel a fait d'importants progrès en termes de rationalisation des opérations et de maximisation de l'efficacité mais a encore besoin de ressources supplémentaires pour être intégralement exécuté. Elle appelle l'attention sur les activités de mobilisation de son organisation : elles seront impulsées par la campagne mondiale pour une urbanisation durable qui doit commencer la semaine suivante, lors de la quatrième session du Forum urbain mondial, à Nanjing (Chine). Une autre activité prioritaire est le renforcement des capacités en matière de préinvestissement, avec notamment une approche novatrice mais de faible risque pour le financement de logements. En vue d'adopter une approche plus intégrée des aspects sociaux, économiques et environnementaux de l'urbanisation, ONU-Habitat établit des partenariats stratégiques avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies. Ses efforts régionaux sont essentiellement axés sur l'eau et l'assainissement et sur la consolidation des relations avec les institutions financières internationales et régionales dans le monde entier. Sur ses huit programmes pilotes de pays, six ont obtenu des résultats positifs en intégrant les questions liées à l'urbanisation dans les instruments de planification nationale et dans les documents de planification de l'ONU. Ce succès est dû au travail des directeurs de programme au niveau national qui ont oeuvré pour ONU-Habitat et n'ont généralement pas été traités de façon équitable par le système des Nations Unies. La Secrétaire générale adjointe prie instamment la Commission de recommander qu'au sein des équipes de pays des Nations Unies, il ne soit pas fait de distinction

entre fonctionnaires recrutés au plan international et cadres supérieurs recrutés au plan national.

20. **Mme Greenaway** (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains joue un rôle unique et essentiel dans la quête commune du développement durable, le Programme pour l'habitat étant un élément important du programme plus vaste constitué par les objectifs de développement convenus au niveau international. Etant donné que la gestion viable des villes et de leur étalement constitue un facteur clé pour parvenir au développement durable, les efforts faits par ONU-Habitat pour mieux faire comprendre à la communauté internationale les conséquences d'une urbanisation rapide sont très encourageants.

21. Les tendances récentes en matière d'établissements humains, en particulier l'urbanisation et le développement croissants des mégapoles, soulignent la nécessité de s'attacher en priorité à l'exécution du Programme pour l'habitat, notamment en ce qu'il se rattache au septième Objectif du Millénaire pour le développement et à ses objectifs qui consistent à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable non plus qu'à des services d'assainissement de base et à réussir, d'ici à 2020, à améliorer substantiellement les conditions de vie de 100 millions d'habitants de taudis. Selon le rapport du Secrétaire général (A/63/291), les crises énergétique et alimentaire actuelles vont sans doute accentuer encore une tendance déjà croissante à l'inégalité dans les villes, en aggravant sensiblement les problèmes socioéconomiques auxquels sont déjà confrontés les millions de pauvres vivant dans les zones urbaines. Le Groupe des 77 et la Chine invitent instamment ONU-Habitat à continuer de suivre la situation pour aider à renverser cette tendance.

22. Réaliser les objectifs du Programme pour l'habitat, à savoir un logement convenable pour tous et le développement durable des établissements humains, exige une approche intégrée, fondée sur des stratégies prises en main par les pays et orientée vers la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous; l'accès à l'eau potable et à l'assainissement; l'élimination de la pauvreté; la fourniture de services énergétiques modernes et abordables; et la collecte et l'élimination des déchets. Le Groupe des 77 et la Chine soulignent surtout qu'il importe d'atteindre la cible liée à l'eau et à

l'assainissement, prévue dans le septième Objectif des OMD, tout en notant que la priorité donnée à l'eau et à l'assainissement dans les plans nationaux de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté des pays en développement n'a pas rencontré un écho et un appui suffisants auprès de la Commission du développement durable, lors de sa session d'examen de l'année en cours. ONU-Habitat a toute latitude pour jouer un rôle plus important dans ce domaine, dans le cadre de son mandat spécifique et par la mise en œuvre de son plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

23. Le rôle des villes dans la crise due aux changements climatiques est aussi un facteur important. Une analyse réalisée par ONU-Habitat montre que les habitudes de consommation et les répercussions du mode de vie sur l'utilisation des sols et l'étalement des villes ont un effet déterminant. La promotion de modes de consommation et de production viables, selon le principe des responsabilités communes mais différenciées, et la prise en compte des besoins économiques et sociaux des pays en développement sont essentielles à l'exécution du Programme pour l'habitat et devraient avoir un rang de priorité plus élevé.

24. S'agissant des activités de collecte de fonds d'ONU-Habitat, l'oratrice se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Les aléas chroniques des financements, dus non seulement au déséquilibre entre les contributions allouées à des fins précises et celles qui le sont à des fins générales mais aussi à la dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs, limitent les capacités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à fonctionner comme le veulent les États Membres et font obstacle à l'exécution efficace et effective du Programme pour l'habitat selon les priorités nationales des pays en développement. Le Groupe des 77 et la Chine invitent instamment la communauté internationale à accorder l'attention et l'appui nécessaires à la réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat, notamment grâce à l'apport d'un soutien financier fourni de manière prévisible.

25. Le Groupe accueille avec satisfaction l'adoption du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, l'approbation donnée par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat aux opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables destinés à financer la construction de logements et le développement urbain en faveur des

pauvres ainsi que la série de réunions ministérielles régionales consacrées au logement et au développement urbain. Ces réunions devraient continuer de mettre l'accent sur l'intégration du Programme pour l'habitat et des objectifs de développement connexes, convenus au niveau international, dans les plans et stratégies nationaux.

26. **M. Muita** (Kenya) prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, constate que l'un des problèmes majeurs posés par l'urbanisation rapide, sauvage et non viable est le développement de bidonvilles et d'autres formes d'habitats spontanés au sein des grandes villes et agglomérations et à leurs abords. Environ 1,2 milliard de personnes vivent dans des bidonvilles, chiffre qui risque d'augmenter de façon exponentielle en l'absence de mesures correctives. En fait, si la tendance actuelle se poursuit, certaines grandes villes de pays en développement pourraient bien se transformer en bidonvilles, ce qui compromet gravement les efforts faits pour parvenir à un développement durable par la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.

27. Les crises alimentaire, énergétique et financière actuelles compromettront gravement la réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat. Avec les défis que posent les changements climatiques, elles exigent des approches nouvelles et novatrices de l'urbanisation. Les crises alimentaire et énergétique sont étroitement liées : l'urbanisation affecte l'utilisation des sols et la gestion des ressources en eau, lesquelles affectent à leur tour la production alimentaire, alors que par ailleurs, les zones urbaines consomment environ 75 % de l'énergie mondiale. Aussi n'est-il pas surprenant que les crises alimentaire et énergétique suscitent agitation sociale et protestations politiques massives dans presque toutes les régions du monde.

28. Dans les pays africains, une très forte majorité des zones urbaines manque de logements sûrs, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de services énergétiques modernes et de services de ramassage et d'élimination des déchets. L'urbanisation crée également toute une gamme de problèmes sociaux, économiques et environnementaux, dont certains sont liés aux modes de consommation et de production. Réaliser le double objectif de l'accès à un logement convenable pour tous et du développement durable des établissements humains, dans un monde en pleine urbanisation, exige que l'on s'y attaque d'urgence,

d'autant qu'ils sont en étroite relation avec la pauvreté, l'emploi, le transport et la fourniture de services de base tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

29. Pour relever les défis pressants de l'urbanisation, les dirigeants africains ont créé la Conférence ministérielle africaine sur le logement et l'urbanisme. A sa réunion de juillet, tenue à Abuja, la Conférence a examiné les problèmes de logement et d'urbanisation auxquels est confrontée l'Afrique et a adopté la résolution d'Abuja ainsi que le Plan d'action d'Abuja où figurent d'importantes décisions et des engagements concrets dans des domaines tels que le financement, le renforcement des capacités, le suivi et l'évaluation, ainsi que des mesures institutionnelles et réglementaires qui peuvent amener de véritables changements à la situation du logement et de l'aménagement urbain en Afrique. Le Groupe des États d'Afrique compte sur l'appui de toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre de ces décisions.

30. Le Groupe des États d'Afrique félicite ONU-Habitat du lancement de l'exécution du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013. Il est à espérer que le Plan, avec son objectif de mettre en place d'ici à 2013 les politiques, stratégies et conditions nécessaires pour stabiliser la croissance des quartiers de taudis et réduire ensuite le nombre de leurs occupants, permettra d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant les établissements humains.

31. Le Groupe se déclare satisfait par les progrès réalisés jusqu'ici dans la mise en œuvre des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, et en particulier par la mise au point des procédures opérationnelles et du guide pratique et par la création du Comité de direction et de surveillance.

32. Pour réussir, ONU-Habitat doit pouvoir disposer de ressources suffisantes, financières ou autres. Le Groupe des États d'Afrique invite les États Membres qui sont en mesure de le faire à augmenter leurs contributions aux fonds, activités et projets d'ONU-Habitat.

33. **M. Kabir** (Bangladesh) observe que l'urbanisation progresse rapidement, la moitié de la population mondiale vivant désormais dans des villes —une proportion qui devrait atteindre les deux tiers d'ici à 2030. Un tel accroissement aura pour

conséquence une nouvelle expansion des bidonvilles, une pénurie plus aiguë des services essentiels, dont l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et de nouveaux modes de consommation et de production.

34. Les pays en développement et les pauvres seront les plus durement touchés par les crises multiples actuelles, dues à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et du pétrole, aux changements climatiques, à l'extrême volatilité des marchés des produits de base, et au fléchissement marqué du système financier international. Il faut une approche concertée et intégrée pour s'attaquer aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux posés par ces crises.

35. L'urbanisation durable doit s'intégrer dans les stratégies nationales de développement et s'inscrire dans les activités opérationnelles des Nations Unies, mais non aux dépens du développement rural. Tout citoyen d'un pays doit pouvoir bénéficier de services de base fournis régulièrement et de possibilités d'emploi. Le développement urbain durable doit s'appuyer sur des technologies écologiquement rationnelles. Alors que les villes n'occupent qu'un peu plus de 2 % des terres, elles produisent actuellement 70 % des déchets et des émissions de gaz à effet de serre. La mise en place d'infrastructures et de services de base écologiquement rationnels revêt donc une importance cruciale pour assurer une urbanisation respectueuse de l'environnement et favorable aux pauvres.

36. Selon les estimations, il faudrait 20 milliards de dollars par an pendant la période 2005-2020 pour réaliser la cible de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement concernant les habitants de taudis et pour prévenir l'apparition de nouveaux bidonvilles. Cependant, l'aide publique au développement (APD) dans le secteur urbain a dans l'ensemble stagné à 2 milliards de dollars par an en termes réels au cours de la dernière décennie. Le Bangladesh demande aux pays développés d'accroître les flux d'APD pour appuyer la création de logements et le développement urbain en faveur des pauvres dans les pays en développement. Des mécanismes financiers novateurs peuvent compléter les ressources nationales et l'APD; et des programmes de microcrédit permettraient aux pauvres des villes d'avoir accès au crédit. Il faudrait accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, car la croissance démographique et le développement matériel des villes et des métropoles progressent beaucoup plus vite que leurs investissements dans le

logement et dans les infrastructures de base et l'appui international leur fait défaut. Les futurs rapports d'ONU-Habitat devraient inclure une section décrivant la situation de l'urbanisation durable dans les pays les moins avancés, en s'appuyant sur des données et informations ventilées.

37. Si les efforts de mobilisation des ressources d'ONU-Habitat ont quelque peu progressé, le total de ses ressources est loin d'être suffisant pour lui permettre d'accomplir ses missions fondamentales. Des ressources de base minimales, le caractère imprévisible du financement et la dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs constituent de graves menaces à l'efficacité de son fonctionnement.

38. **M. Nasir Ali Khan** (Indonésie) dit qu'avec près de la moitié de la population mondiale vivant dans des zones urbaines, la nécessité impérieuse d'assurer le développement durable dans le contexte urbain n'a jamais été plus forte. Le double objectif du Programme pour l'habitat, à savoir un logement pour tous et le développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation, revêt un intérêt encore plus marqué, compte tenu des multiples crises actuelles et des changements climatiques. Les pressions que l'augmentation du coût des combustibles et des denrées alimentaires et la crise économique exercent sur 1,2 milliard d'habitants de taudis urbains risquent d'inverser les progrès accomplis jusqu'ici et opposent de nouveaux obstacles à d'autres avancées, ce qui signifie qu'il faut concentrer une plus grande attention sur l'exécution du Programme pour l'habitat, dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

39. Pour le court terme, des mesures visant à atténuer les effets de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, des abris d'urgence pour les communautés touchées par les catastrophes naturelles et par les conflits et des mesures de renforcement des capacités aux fins de reconstruction et de relèvement seront cruciales. Pour le moyen terme, l'Indonésie salue la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 et son objectif d'établir d'ici à 2013 les conditions nécessaires pour stabiliser la croissance des quartiers de taudis et réduire le nombre de leurs occupants. Pour le long terme, il faudra s'attaquer au sous-développement rural des pays en développement, qui est une cause majeure de cette croissance urbaine sans précédent.

40. Des stratégies de développement basées sur des industries non agricoles, associées aux effets pervers des subventions agricoles accordées dans les pays développés, ont causé le déclin des activités agricoles et du développement rural dans les pays en développement, ce qui a entraîné non seulement une urbanisation précaire mais aussi l'insécurité alimentaire. Promouvoir le renforcement des capacités pour assurer des moyens de subsistance viables aux populations rurales pauvres revêt la même importance que dans les communautés urbaines pauvres. Les directives de décentralisation, adoptées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, présentent une base satisfaisante pour développer une forte mobilisation des instances locales et le renforcement de leurs capacités. Parallèlement, il faut prendre des mesures pour assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à la santé et à l'éducation en milieu aussi bien urbain que rural, pour assurer une croissance équitable et aménager des établissements humains en faveur des pauvres.

41. En quête d'un modèle d'urbanisation susceptible d'aider au développement de l'Indonésie, le Gouvernement indonésien a mis en application des programmes de contrôle démographique, d'incitation économique et de transmigration ainsi que des politiques sociales concernant le développement urbain et rural. Il a encouragé l'établissement de liens et de synergies entre zones urbaines et zones rurales, qui renforcent la coopération entre les administrations des zones rurales et l'administration centrale. Par la coopération interville et interrégionale, il a cherché à régler les questions liées à l'offre et à la demande de main-d'œuvre ainsi que le développement de zones suburbaines qui relient zones urbaines et zones rurales.

42. La concrétisation d'une urbanisation durable passe par l'appui de la communauté internationale. Il faut instaurer un environnement international propice aux mesures de renforcement des capacités et à une croissance favorable aux pauvres. C'est aux gouvernements que revient principalement l'adoption de telles mesures mais le secteur privé, la société civile et l'Organisation des Nations Unies sont des partenaires indispensables.

43. **M. Liu Yuyin** (Chine) dit qu'en dépit des efforts inlassables des pays et malgré quelques résultats positifs, la question des établissements humains est loin d'être résolue et la situation reste grave, surtout dans les pays en développement. Le développement

durable est la seule solution possible. Il faut un certain taux de croissance économique pour résoudre la question des établissements humains, surtout dans les pays en développement, mais ce développement doit être mis en oeuvre dans une perspective scientifique et d'une façon coordonnée et durable, en gardant présent à l'esprit des préoccupations telles que l'accroissement de la population, la productivité, l'exploitation rationnelle des ressources et la protection de l'environnement.

44. Améliorer les établissements humains dans les pays en développement doit devenir la pierre angulaire de l'amélioration des établissements humains dans le monde. La communauté internationale, notamment les pays développés, doivent manifester leur volonté politique et leur bonne foi en favorisant une conjoncture extérieure propice au développement économique et social des pays en développement et en honorant les engagements qu'ils ont contractés dans les domaines des finances, des technologies, des ressources humaines, de l'accès aux marchés et de l'allègement de la dette.

45. Un partenariat global doit être établi. Etant donné que l'aménagement des établissements humains couvre une vaste gamme de domaines et inclut une multitude d'éléments, il requiert l'entière participation de la société dans son ensemble, en y incluant non seulement les gouvernements mais aussi les autorités locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé. Le Gouvernement chinois donne une priorité absolue à l'amélioration de l'habitat humain. La Chine modernise ses infrastructures urbaines et ses efforts pour préserver l'environnement en milieu urbain ont enregistré des succès remarquables. De ce fait, les villes fonctionnent avec plus d'efficacité et la construction de logements progresse à toute vitesse dans les villes comme dans les campagnes. La Chine est prête à intensifier ses échanges et sa coopération avec la communauté internationale dans le domaine de l'aménagement des établissements humains, notamment par des manifestations telles que la quatrième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra en novembre à Nanjing, sur le thème de l'urbanisation harmonieuse.

46. **Mme Deo** (Inde) souscrit au plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, et se félicite notamment de l'importance accordée au renforcement du rôle d'ONU-Habitat en matière de facilitation et de préinvestissement. A cet égard, elle salue les progrès faits pour la mise en oeuvre rapide des opérations expérimentales de prêt de capitaux de

départ remboursables, qui permettra à ONU-Habitat d'aider les programmes nationaux de développement. Le Gouvernement indien encourage activement le financement institutionnel de logements destinés aux secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables de la société et espère donc que la phase expérimentale aboutira à une augmentation des investissements induits.

47. La représentante de l'Inde appuie les directives de décentralisation, approuvées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat. Son pays a toujours plaidé en faveur d'une plus grande participation des autorités locales dans les processus de prise de décision et d'exécution et a oeuvré pour donner à ces autorités plus de représentativité et pour augmenter le champ de leurs activités.

48. Il est préoccupant de constater que les ressources du budget ordinaire d'ONU-Habitat restent faibles et l'Inde souscrit donc à la demande tendant à ce qu'elles soient augmentées. Il faudra que la communauté internationale fournisse aussi une aide financière et technique supplémentaire si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement correspondant à ONU-Habitat. Les efforts devraient viser à assurer un emploi productif, des infrastructures matérielles et économiques durables et la sécurité alimentaire. Il faudrait également appuyer les initiatives Sud-Sud par une coopération triangulaire.

49. La représentante de l'Inde convient que les habitants pauvres des zones urbaines sont parmi les principales victimes des crises alimentaire et énergétique actuelles. Elle convient également que la planification rationnelle de l'utilisation des sols, les codes écologiques du bâtiment ainsi que les modes de transport peu gourmands en énergie font partie des mesures les plus efficaces pour réduire la consommation d'énergie et la production d'émissions. Il faut noter à cet égard que le Gouvernement indien a adopté une législation visant à promouvoir l'exploitation efficace de l'énergie et encourageant l'utilisation de gaz naturel comprimé pour les transports publics.

50. En Inde, la Jawaharlal Nehru National Urban Renewal Mission fournit aux pauvres des services de base : protection des droits fonciers, logement accessible, approvisionnement en eau, assainissement, éducation, services de santé et sécurité sociale, cette action étant complétée par des programmes pour

l'emploi urbain et pour la sécurité urbaine. Une stratégie intégrée pour la promotion de logements ruraux abordables prévoit l'octroi de subventions pour la construction d'unités d'habitations et la réfection de logements temporaires ainsi qu'un programme pour l'élimination de la pauvreté centré sur la création d'emplois, d'infrastructures économiques et de biens communaux et sociaux.

51. **Mme Zemene** (Éthiopie) dit que les défis mondiaux tels que les crises alimentaire et pétrolière exigent une approche concertée et intégrée pour s'attaquer au problème de la pauvreté. S'il est vrai que l'urbanisation contribue à diminuer la pauvreté rurale, le développement rural revêt également une importance cruciale. Une meilleure productivité du secteur agricole augmenterait les revenus des pauvres ruraux et activerait le développement urbain durable. C'est pourquoi la délégation éthiopienne appuie l'appel lancé au Conseil économique et social pour que celui-ci inclue un pilier urbain comme question transversale. La mise en oeuvre coordonnée du Programme pour l'habitat et des objectifs connexes du Millénaire pour le développement est indispensable pour faire face aux problèmes d'urbanisation de manière efficace. L'oratrice salue également la décision prise par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-et-unième session, d'approuver le plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 et invite instamment les partenaires de développement à poursuivre leurs efforts pour mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat.

52. Le Gouvernement éthiopien exécute actuellement un grand programme de construction de logements à bon marché pour fournir des abris décentes aux pauvres des villes, notamment à ceux qui vivent dans les zones de taudis. Ce programme est désormais un moyen important de créer des emplois pour les étudiants des établissements d'enseignement technique et professionnel. Les petites entreprises et les microentreprises sont également encouragées en vue d'augmenter le revenu des ménages.

53. Il est grand temps que la communauté internationale réserve un traitement égal à tous les objectifs de développement convenus au niveau international et la cible consistant à améliorer la qualité de vie des habitants de taudis revêt une importance particulière pour le développement urbain dans bien des pays en développement. A cet égard, il faut souligner particulièrement le problème de plus en plus

aigu que pose le chômage dans les zones urbaines. L'Organisation des Nations Unies, les partenaires de développement et les autres parties prenantes doivent donc prendre des mesures effectives pour renforcer les capacités institutionnelles et promouvoir la concertation entre zones rurales et zones urbaines et les relations interurbaines.

54. **M. Emozzo** (Nigéria) dit que les problèmes redoutables associés à l'urbanisation rapide soulignent la nécessité de redoubler d'efforts pour assurer un logement pour tous et le développement durable des établissements humains. Le Programme pour l'habitat est étroitement lié au développement durable. Aussi le Nigéria demande-t-il un appui financier supplémentaire pour ONU-Habitat, afin qu'elle puisse fournir l'assistance voulue aux États Membres, notamment aux pays en développement.

55. Le plan stratégique et institutionnel à moyen terme offre un cadre solide pour améliorer la prestation de services et faire d'ONU-Habitat une organisation plus axée sur les résultats. Le Nigéria est favorable à la mise en oeuvre des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, en tant que mécanisme novateur permettant de financer la construction de logements pour les pauvres. Le bon fonctionnement de ce mécanisme facilitera l'accès aux financements requis pour assurer des logements abordables aux groupes à faible revenu.

56. Pour atteindre les objectifs d'urbanisation durable et de réduction de la pauvreté, il faut la coopération pleine et entière de toutes les parties prenantes du Programme pour l'habitat. A cet égard, il convient de saluer les partenariats établis avec le secteur privé, les autorités locales et d'autres institutions des Nations Unies pour renforcer les capacités d'ONU-Habitat d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement concernant les établissements humains. Pour sa part, le Nigéria est résolu à mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat et a mis en place les politiques voulues, conçues pour améliorer substantiellement les conditions de vie de presque tous les habitants de taudis urbains d'ici 2020.

57. **Mme Ovcharenko** (Fédération de Russie) rappelle que la coopération internationale en faveur des établissements humains est un élément important du programme mondial pour le développement durable. Elle est favorable au renforcement d'ONU-Habitat, en

tant qu'institution pilote des Nations Unies dans ce domaine, ainsi qu'à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et des objectifs relatifs aux établissements humains, fixés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

58. La Fédération de Russie approuve les recommandations visant à améliorer l'efficacité des activités d'ONU-Habitat et à renforcer la coopération entre le Programme et les gouvernements au niveau national. Elle appuie également les efforts d'ONU-Habitat pour atténuer les conséquences sociales, économiques et environnementales des crises climatique, alimentaire, énergétique et financière. Toutefois, il convient de replacer de telles initiatives dans le contexte des principales activités du Programme, qui sont d'aider les États Membres à fournir aux populations un logement adéquat, à éliminer la pauvreté et à trouver des solutions aux problèmes sociaux dans le contexte du développement urbain.

59. L'année en cours a vu le lancement du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, qui devrait aider à centrer l'activité du Programme et faciliter l'élargissement de sa base financière. Un élément important est le développement

et le renforcement des partenariats d'ONU-Habitat, en particulier avec les gouvernements des pays intéressés, aux échelons national et local. Il importe de développer la coopération avec les institutions de Bretton Woods et de renforcer la coordination interinstitutions d'ONU-Habitat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU et d'autres organisations et institutions du système des Nations Unies œuvrant dans des domaines connexes.

60. Il est indispensable d'améliorer la qualité de la gestion d'ONU-Habitat en valorisant le suivi et la responsabilité, en instituant des mécanismes pour évaluer les projets exécutés dans le cadre du Programme et en perfectionnant les méthodes de collecte et d'analyse de statistiques relatives aux établissements humains.

61. La Fédération de Russie et ONU-Habitat ont engagé une coopération fructueuse sur un certain nombre de projets de réaménagement de logements en Fédération de Russie, pendant la période à 1997 à 2007. L'expérience tirée de ces projets pourrait servir à mettre en œuvre des initiatives similaires dans d'autres pays.

La séance est levée à 17 heures.